

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

1^{ère} REUNION DE 2008

Séance du 22 février 2008

CG 08/1^{ère}/VI-01

**CONVENTION D'APPLICATION DE LA CONVENTION CADRE
EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
CONCLUE ENTRE LA REGION MIDI-PYRENEES ET
LE CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE**

Lors de la DM 2 de 2007, nous avons approuvé la nouvelle politique d'aides économiques du Conseil Général à travers le Contrat Avenir Entreprise.

Cette nouvelle politique s'inscrit dans le cadre d'une convention définissant **un nouveau partenariat** entre le Conseil Général de Tarn-et-Garonne et le Conseil Régional Midi-Pyrénées. En effet, ce dernier s'est vu confier, dans le cadre de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, l'élaboration d'un Schéma Régional de Développement Economique qui coordonne l'ensemble des politiques économiques sur son territoire régional.

Ce schéma définit la stratégie de la Région en matière de développement économique. Il intègre les schémas territoriaux d'infrastructures économiques, qui ont été établis avec l'A.D.E. en collaboration avec les trois pays du Tarn-et-Garonne, et qui ont été approuvés par notre assemblée départementale lors de notre DM2 de 2006.

Il convient, aujourd'hui, de formaliser notre partenariat avec la Région en signant une **convention d'application** relative au développement économique, et ce, afin de valider réglementairement les interventions et aides de nos deux collectivités.

Cette convention d'application précise notamment les domaines dans lesquels, autant la région que le département, souhaitent s'impliquer au titre de l'action économique.

Il s'agit de :

- la prospection et le marketing territorial,
- la création et transmission/reprise d'entreprises,
- l'immobilier d'entreprises,
- les zones d'activités économiques,
- le soutien aux entreprises touristiques,
- l'innovation dans les entreprises.

Cette convention préconise un dispositif de collaboration organisé autour de deux comités :

un comité de pilotage, composé d'élus régionaux et départementaux. Je vous propose de nommer au sein de ce comité les 7 Conseillers Généraux déjà membres du comité Avenir Entreprise (Messieurs Christian ASTRUC, Robert BENECH, Bernard DAGEN, Robert DESCAZEAUX, Guy-Michel EMPOCIELLO, Jean-Marc PARIENTE et Jacques ROSET). Sa mission sera de veiller à la coordination des politiques de développement économique et chaque année d'en évaluer les résultats. Sa fréquence de réunion est fixée à une fois par an.

un comité technique, coordonné par l'A.D.E. 82, se réunira sur un rythme mensuel et concernera les techniciens des deux collectivités. Après analyse des dossiers il examinera les aides financières susceptibles d'être apportées à chacun des projets présentés dans le cadre de la nouvelle politique « Avenir Entreprise » que nous avons adoptée le 16 novembre 2007.

Pour finir, cette convention prévoit que l'A.D.E. 82 assure un rôle d'interface entre les acteurs territoriaux, les institutionnels du département et les services régionaux.

Compte tenu de ce qui précède, je vous propose de bien vouloir délibérer.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission économie, emploi, promotion et vœux,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Approuve la convention d'application de la convention-cadre en matière de développement économique conclue entre la Région Midi-Pyrénées et le Conseil Général, afin de valider règlementairement les interventions et aides des deux collectivités ;
- Prend acte du dispositif de collaboration mis en place :
 - un comité de pilotage composé d'élus régionaux et départementaux (mission de coordination des politiques de développement économique et d'évaluation annuelle des résultats),
 - un comité technique, coordonné par l'A.D.E. 82 (mission d'analyse des aides financières susceptibles d'être apportées),
 - l'ADE 82 assurera un rôle d'interface entre tous les acteurs et institutions concernés ;
- Désigne au Comité de pilotage les sept Présidents de commission (déjà membres du comité « Avenir entreprise ») :
 - MM. Christian ASTRUC,
 - Robert BÉNECH,
 - Bernard DAGEN,
 - Robert DESCAZEAUX,
 - Guy-Michel EMPOCIELLO,
 - Jean-Marc PARIENTÉ,
 - Jacques ROSET ;
- Autorise Monsieur le Président à signer cette convention au nom du département.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,